

DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

- :- :- :-

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHEN, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

#### SUITE DE SEANCE

**Délibération 2022-11-02**

**Objet** : Immeuble cadastré section AB n° 63.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'immeuble cadastré section AB n° 63 (plan joint) se situant juste à côté de la maison des loisirs et du local technique est en vente et précise que cet immeuble est vétuste.

Il rappelle que la commune a pour le projet de rénovation énergétique et l'agrandissement de la Maison des loisirs datant de 1987.

Compte-tenu de l'intérêt que représente pour la commune l'acquisition de l'immeuble cadastré section AB n° 63 pour permettre notamment la réalisation de l'agrandissement de la Salle des fêtes (Maison des loisirs),

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- Acquérir l'immeuble cadastré section AB n°63 au prix de 65 000 € auquel il conviendra d'ajouter les frais de Notaire ;
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de ce bien ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à ces décisions ;
- Retirer la délibération 2022-06-03 du 9 juin 2022 ayant trait à cet immeuble.

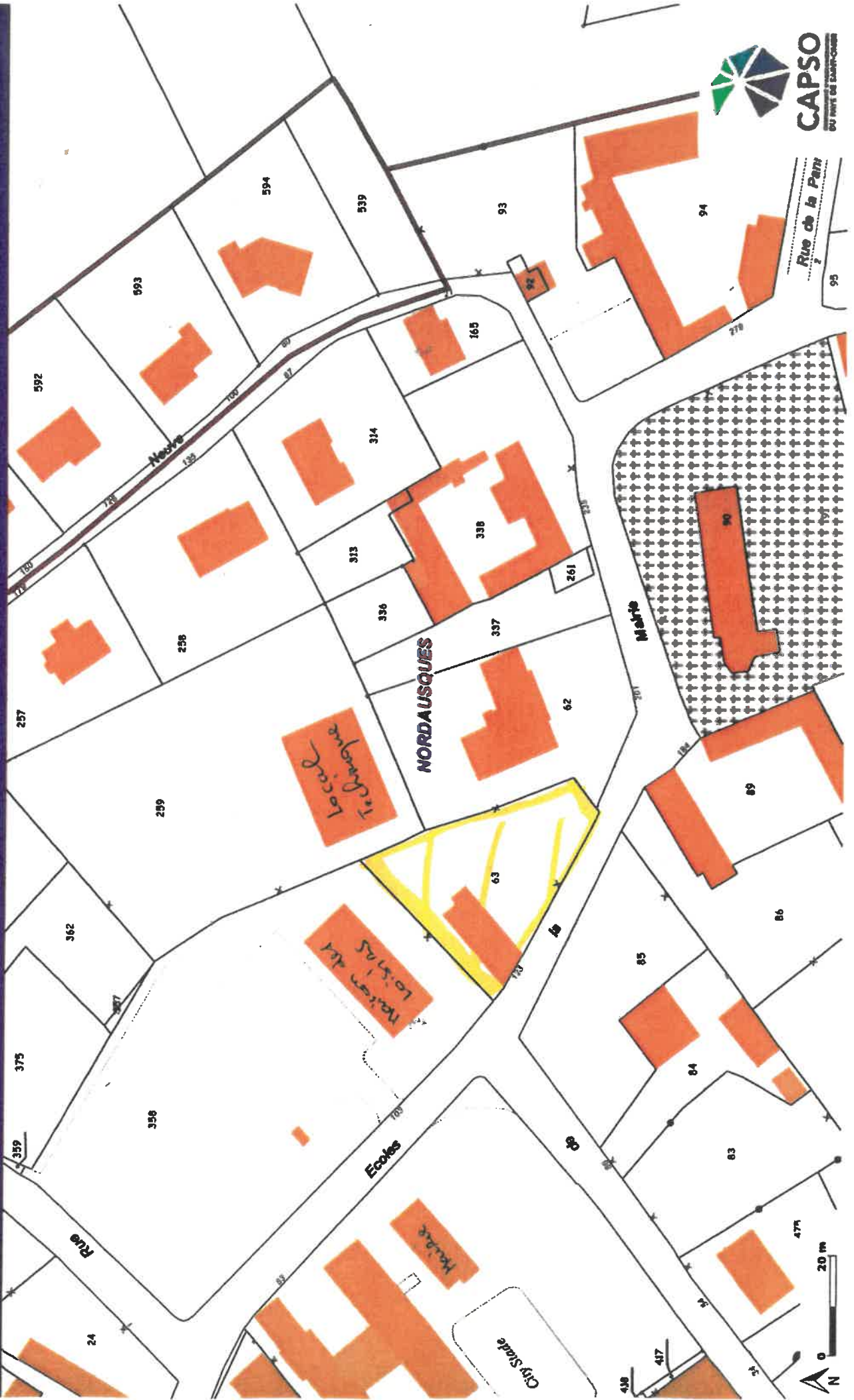
Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022



Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

TITRE



**CAPSO**  
DU NANT DE BOURBON

Sources : DGFIP PCI 2018 / SIG CAPSO  
© IGN

Immeuble  
AB 063

Edition : GeoCadastra CAPSO le 16/06/2022

DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Étaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHIEU, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

Délibération 2022-11-03

**Objet** : Projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre de la recherche des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (école du haut, vestiaires sportifs, local technique) dont le coût HT s'élève à 94 334 € 50 (113 201€40 TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le projet d'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention au taux maximal ;
- Sollicite auprès du Conseil Régional, une subvention au taux maximal ;
- Sollicite une subvention auprès de l'état dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER le  
22 NOV. 2022

-Valide de plan de financement :

Dépenses	Montant H.T.	Subventions	Montant H.T.	Taux
Installation panneaux photovoltaïques	94 334 € 50	Etat	18 866 € 90	20
		Région	47 167 € 25	50
		Département	9 433 € 45	10
		Commune (autofinancement)	18 866 € 90	20
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>94 334 € 50</b>	<b>Total des financements</b>	<b>94 334 € 50</b>	<b>100%</b>

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives aux présentes décisions.

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022





DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

-:-:-  
ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

-:-:-  
CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

-:-:-

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHEN, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

**Délibération 2022-11-08**

**Objet** : Location de la maison des loisirs aux Associations de Nordausques.

Etant concernée, Mme Sabine DUCROCQ n'a pas pris part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide que :

-Les associations de Nordausques recevant une subvention de la commune pourront utiliser la Salle des fêtes (Maison des loisirs) trois fois par an gratuitement ; seules les charges seront facturées (frais d'électricité, au moyen d'un relevé de compteur avant et après location).

-Les associations de Nordausques ne recevant pas de subvention de la commune pourront utiliser la Salle des fêtes (Maison des loisirs) cinq fois par an gratuitement ; seules les charges seront facturées (frais d'électricité au moyen d'un relevé de compteur avant et après location).

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

REQU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022



Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

- : - : -  
ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

- : - : -  
CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

- : - : -

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHEN, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

Délibération 2022-11-13

**Objet** : Repas des aînés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- qu'il sera offert le 11/11/2022 un repas aux personnes de 62 ans et + de 62 ans domiciliées à Nordausques ;
- de donner la possibilité aux personnes ne pouvant pas prendre part au repas à la salle de venir retirer le plat principal ;
- d'autoriser les membres du club des anciens combattants de Zouafques (ce club ayant fusionné avec celui de Nordausques) à prendre part au repas moyennant le paiement d'une participation de 30 € par personne pour les membres domiciliés à Zouafques ;
- qu'une participation de 30 € sera demandée aux personnes non-concernées par la gratuité (époux et épouse de -62 ans) prenant part au repas à la salle ;
- qu'une participation de 10 € sera demandée aux personnes non-concernées par la gratuité (époux et épouse de -62 ans) venant retirer le plat principal ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation du repas ont été prévus au BP 2022.

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022



DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

- :- :- :-

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHIEU, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

**Délibération 2022-11-16**

Objet : Contrat CAE- PEC.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de créer un poste de CAE -PEC dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois.
- PRECISE que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022





# COMMUNE DE NORDAUSQUES

DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

CANTON  
**Saint-Omer**

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHIEU, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

**Délibération 2022-11-17**

**Objet** : Contrat de maintenance cloche de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a dû résilier le contrat de maintenance de la cloche passé avec la Société PASCHAL depuis de nombreuses années et explique au Conseil les raisons.

Il présente ensuite la proposition de contrat de maintenance de la Société BODET dont le coût annuel révisable s'élève à 245 € HT (294 € ttc). Le matériel couvert par la maintenance est l'horloge électronique, la cloche, l'électro-tintement, le moteur de volée et le coffret électrique cloches.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents valide la proposition de Contrat de maintenance de l'installation campanaire à l'église pour un montant annuel révisable de 245 € ht ( 294 € ttc) et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
29 NOV. 2022



DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHEN, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

**Délibération 2022-11-18**

**Objet** : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, précisé par le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 27/06/2022 pour l'application du référentiel M57 avec le plan de compte abrégé pour la commune de Nordausques au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER le  
22 NOV. 2022

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :**

- D'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégé ;
- De préciser que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera au Budget de la Commune ;
- De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, lb  
22 NOV. 2022





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE SAINT-OMER  
1 ALLÉE HONORÉ DE BALZAC, BP 30009  
62967 LONGUENESSE CEDEX

Direction générale des Finances publiques  
Service de Gestion Comptable Saint-Omer  
1 Allée Honoré de Balzac BP 30009  
62967 LONGUENESSE Cedex  
Tél : 03 21 12 78 00  
Mél : sgc.saint-omer@dgifp.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire  
de Nordausques

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :  
lundi au vendredi : 8h30-12h15  
lundi et mardi : 13h30-16h15  
Réception : avec ou sans RDV  
Affaire suivie par : Alain DURAND  
Téléphone : 03 21 12 78 01  
Réf. : votre e-mail du 24/06/2022 8C 18300

Saint-Omer, le 27/06/2022

**Objet :** Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire,

Par mail cité en référence, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57, plan de compte abrégé, par nature, par droit d'option pour le budget de votre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par ce budget à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
22 NOV. 2022

Le comptable public  
Alain DURAND



DEPARTEMENT  
**Pas-de-Calais**

-:-:-  
ARRONDISSEMENT  
**Saint-Omer**

-:-:-  
CANTON  
**Saint-Omer**

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

-:-:-

### EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE  
Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nordausques s'est réuni dans la salle de restauration du groupe scolaire, sous la Présidence de M. Gilles DEBOVE, Maire, suite aux convocations adressées à ses membres le 3/11/2022.

Etaient présents : Mesdames et messieurs JOLY Laurence, BRIENNE Ingrid, EVRARD André, DUCROCQ Sabine, GHISKIER Mickaël, SAINT-MAXENT Sandrine, DENYS Matthieu.

Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
M. BERTIN Maxence	M. EVRARD André	4/11/2022

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Mélanie TIBERGHIEU, M. ERCKELBOUDT Simon et M. HETRU Freddy.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Madame Ingrid BRIENNE est nommée secrétaire de séance.

### SUITE DE SEANCE

**Délibération 2022-11-19**

**Objet** : Cimetière rue neuve- Puits du souvenir.

Dans le cadre de l'aménagement d'un puits du souvenir au cimetière rue neuve, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de ses membres présents de mettre en place un marbre où il y sera posé des plaques d'identification des défunts. Pour une question d'uniformisation de l'ensemble, la commune achètera et fera installée les plaques et les refacturera à la famille des défunts au prix coûtant.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire, pour réaliser l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

Fait et délibéré à Nordausques, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

22 NOV. 2022

